

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2025/04

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 9 janvier 2025.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 19 ; Nombre de votants : 21

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE – Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT – Mme BRAZZALOTTTO - Mme MESSERLI-CIPRES - M. GEYRES - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM - M. ROSELL - M. ANTONELLO - Mme MASSAROTTO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme KLUCZYNSKI à Mme BRANA - M. CAUQUIL à M. CAVALIERE.

Absents excusés : Mme COUDERC - M. CHAULET.

Objet : Rénovation énergétique de l'école maternelle.

Après avoir réalisé la rénovation énergétique de l'école élémentaire, la municipalité souhaite procéder à la rénovation énergétique de l'école maternelle. Ceci afin de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le confort des usagers. L'objectif est de rendre progressivement notre collectivité plus résiliente.

Un audit énergétique du bâtiment et une étude de faisabilité ont déjà été effectués. L'avant projet a été réalisé en concertation avec le CAUE32 (bâtiment et cour).

Les travaux comprendraient le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation des plafonds, l'isolation intérieure des murs en contact avec l'extérieur, le changement du système de chauffage, le passage à l'éclairage LED, la pose d'une ventilation mécanique des locaux et divers travaux d'aménagement.

Afin d'améliorer le système d'alerte PPMS, une alarme électronique sera installée.

D'autre part, il est prévu l'agrandissement et la végétalisation de la cour de récréation ainsi que l'ajout d'un préau couvert de panneaux photovoltaïques.

Le budget prévisionnel de l'opération sur lequel porte la demande d'aide est le suivant :

Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Études	103 121,00 €	ÉTAT (40 %)	464 564,00 €
Travaux	1 058 289,00 €	CD32 (12,91 %)	150 000,00 €

		La Région (4,31 %)	50 000,00 €
		Autofinancement (42,78 %)	496 846,00 €
TOTAL	1 161 410,00 €	TOTAL	1 161 410,00 €

Le coût de l'opération à financer est chiffré à 1 161 410,00 € HT. Elle serait autofinancée à hauteur de 496 846,00 € HT (42,78%). Une demande d'aide sera déposée auprès de la Région Occitanie à hauteur de 50 000,00 € (4,31%) ainsi que du Département du Gers à hauteur de 150 000,00 € (12,91%) au titre de la DDR+. La commune sollicite une aide DETR à hauteur de 464 564,00 € (40%).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :

- à solliciter la Préfecture pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR et/ou du Fonds vert,
- à solliciter la Région,
- à solliciter le Conseil départemental du Gers,
- à signer tout document utile aux demandes de subventions,
- à engager ces travaux après notification des subventions attribuées.

Publié le

En Préfecture le

Pour extrait certifié conforme,

Le 27 janvier 2025

Madame le Maire,
Barbara NETO

